MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE – SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX.

SPV

DLP 24-9-87030424

Avertissements agricoles ®

Abonnement annuel : 160,00 F
à l'ordre Régisseur de Recettes
D.R.A.F. du Nord Pas-de-Calais

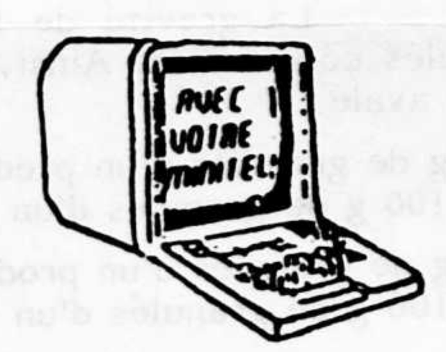
SERVICE REGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Cité Administrative - 59048 LILLE Cedex - Tél. (20) 52.00.25

STATION D'AVERTISSEMENTS
LABORATOIRE REGIONAL D'ANALYSES PHYTOSANITAIRES
Z.A.L. - Rue Roger-Salengro - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. (21) 28.27.27



spécial grandes cultures

BULLETIN TECHNIQUE N° 29 DU 22 SEPTEMBRE 1987



POUR LES AVERTISSEMENTS TELEMATIQUES APPELEZ le 36 15 CODE ARTEL OU CODE EDIMK

POMMES DE TERRE : Récolte en cours
COLZA : Levée
ESCOURGEON : Attention à la J.N.O.
ANTILIMACES : Précautions

POMMES DE TERRE

SITUATION : La première quinzaine de septembre a encore été très favorable au Mildiou. A ce jour, les parcelles sont défanées et en cours de récolte. Le taux de contamination sur tubercules varie beaucoup selon les parcelles.

PRECONISATIONS : Veillez de très près aux conditions de récolte et de stockage.

COLZA

SITUATION et PRECONISATIONS : Stade 2 feuilles, levées très régulières. Par temps humide en bordure de champ notamment, surveillez les limaces. Pas d'altise observée à ce jour mais placez vos bols pièges.

DESHERBAGE : Une erreur s'est glissée dans notre dernier texte :

- le TARGA s'emploie à 3 l + 2 l huile SIFREN contre les Pâturins au stade 1 à 3 feuilles maximum et les graminées vivaces,

et pour l'association :

- COMODOR 3 l pré-semis puis BUTISAN S (1,5 l) post-semis, la firme préconise le COMODOR à 4 l (pré-semis) en association avec BUTISAN pour une efficacité anti-graminées optimale.

P...113

ISSN 0757-6609 Imprimerie de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Directeur-gérant Ch. de la MESSELIERE

ESCOURGEONS

Quelques pucerons sont observés sur repousses qu'il convient de détruire. Ne semez pas trop tôt (25 septembre, début octobre) les cultures qui seraient les plus exposées aux pucerons vecteurs de la Jaunisse Nanisante.

TOUTES CULTURES

Précautions à prendre lors de l'utilisation de granulés antilimaces en grande culture.

LES GRANULES ANTILIMACES A BASE DE METALDEHYDE ET DE MERCAPTODIMETHUR SONT POTENTIELLEMENT DANGEREUX POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET SAUVAGES.

La gravité de l'intoxication dépend du poids de l'animal et de la quantité de granulés consommés. Ainsi, pour un chien de 10 Kilogrammes, il y a risque grave de mort, s'il a avalé :

- 50 g de granulés d'un produit à 10 % de métaldéhyde,
- ou 100 g de granulés d'un produit à 5 % de métaldéhyde,

- 25 g de granulés d'un produit à 4 % de mercaptodiméthur,
- ou 100 g de granulés d'un produit à 1 % de mercaptodiméthur.

Quand les granulés sont épandus à la surface du sol, méthode la plus habituelle, ils sont appliqués à la dose/hectare suffisante pour être efficaces, ce qui ne représente pas plus d'une trentaine de granulés dispersés par mètre carré. Les granulés étant ainsi éparpillés, les limaces les rencontrent à coup sûr d'autant qu'il s'agit d'appâts, et les animaux sauvages, lièvres, perdrix, faisans ..., ne peuvent en prélever une quantité suffisante pour être gravement intoxiqués.

On ne traite pas pour rien lorsque les applications sont faites après s'être assuré, en période humide, qu'il y a des limaces dans les champs. En disposant des pièges (cartons ondulés avec quelques granulés dessous) en plusieurs points de la parcelle, il est facile de surveiller aux matins, si les limaces s'y sont réfugiées : PAS DE LIMACES, PAS DE TRAITEMENTS.